

MAIRIE D'EMERCHICOURT

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU – SYNTHÈSE DE LA SEANCE du samedi 29 août 2015

Le Conseil Municipal s'est réuni le samedi 29 août 2015 à 10 heures 30, sur convocation régulière et sous la présidence de Monsieur Michel LOUBERT, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des membres.

Sont présents à cette réunion :

Mesdames HOMMERIN Eliane et PIHET Véronique.

Messieurs LOUBERT Michel – MIDAVAINÉ Jean-Marc – HERBIN Gérard – FERREZ Didier – LEPRETRE Frédéric – GUSTIN Arnaud et PITIOT Stéphane.

Absents excusés :

Mesdames SUM Michèle et MENDELSKI Caty.

Madame BIHANIC Thérèse-Marie a donné pouvoir à Mme HOMMERIN Eliane.

Messieurs ROUSSEL Régis et MALAQUIN Alain.

Monsieur GUERDIN Matthieu a donné pouvoir à LOUBERT Michel.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint. Monsieur FERREZ Didier est désigné Secrétaire de séance.

Il est fait ensuite lecture des délibérations du 29 juin 2015. Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal correspondant est soumis à l'assemblée et adopté à l'unanimité. Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire présente la liste des décisions directes qu'il a prises en vertu des délégations de compétences qui lui ont été consenties par délibération du Conseil Municipal le 19 avril 2014.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée du décès de M. MONTUELLE Marc, ancien maire de Louches, ancien Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord. Une minute de silence est observée en son honneur.

1. Tarifs et durées des concessions au cimetière communal

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commission cimetière s'est réunie afin de travailler sur le règlement de ce site qui sera pris sous forme d'arrêté.

Le conseil doit statuer sur la durée et les tarifs des différentes concessions.

Il est proposé au Conseil :

- de supprimer les concessions à perpétuité
- de fixer les durées de toutes les concessions à 30 ou 50 ans
- de fixer les tarifs des concessions comme suit :

NATURE DES CONCESSIONS	30 ANS	50 ANS
Terrain de 3,75 m ² - Emerchicourtois	150 €	200 €
Terrain de 3,75 m ² - Extérieurs	300 €	400 €
Terrain de 5,50 m ² - Emerchicourtois	220 €	270 €
Terrain de 5,50 m ² - Extérieurs	440 €	540 €
Case de 2 urnes - Emerchicourtois	800 €	1 000 €
Case de 2 urnes - Extérieurs	1 600 €	2 000 €

Approuvé à l'unanimité.

2. Tarifs de location de la salle du Mille Club

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que du nouveau matériel a été installé dans la cuisine de la salle du Mille Club : un fourneau, deux armoires froides, une douchette d'évier.

Le Conseil Municipal doit statuer sur les tarifs de locations de cette salle de réception.

Il est proposé de fixer les tarifs et modalités de prêt de locations de la salle du Mille Club à compter du 1^{er} novembre 2015 comme suit :

- Location week-end :
 - ✓ Tarif pour les habitants d'Emerchicourt : 250 €
 - ✓ Tarif pour les habitants hors d'Emerchicourt : 400 €

- Location départ en retraite :
 - ✓ Tarif pour les habitants d'Emerchicourt : 60 €
 - ✓ Tarif pour les habitants hors d'Emerchicourt : 130 €

- Paiement :
 - ✓ acompte de 50 % du prix de la location remboursable en cas d'annulation et qui confirme la location
 - ✓ solde le jour de la remise des clés

- Caution :
 - ✓ Dépôt d'un chèque de caution de 500 €

- Signature du règlement de location

- Fourniture d'une attestation d'assurance de responsabilité civile au nom du locataire
Approuvé à l'unanimité.

3. Subventions

Monsieur le Maire propose à l'assemblée la répartition des crédits inscrits au compte 6574 du budget 2015 et l'octroi d'une subvention aux diverses associations.

Après discussion, la liste des subventions octroyées est la suivante :

- Amicale Laïque d'Emerchicourt 6 000 €
- Amicale Laïque d'Emerchicourt 549 €

(subvention exceptionnelle organisation des Pourchiaunades)

(Monsieur HERBIN Gérard, ne participe pas au vote concernant l'octroi des subventions à l'Amicale Laïque)

- Ostrevent Basket-Ball Emerchicourt Aniche Auberchicourt 9 000 €
- Amicale du Personnel Communal d'Emerchicourt 2 200 €
- Club Canin d'Emerchicourt 250 €
- Club Féminin d'Emerchicourt 250 €
- Société d'Histoire Locale 250 €
- Zumba'Em 250 €

(Monsieur LEPRETRE Frédéric, ne participe pas au vote concernant l'octroi des subventions à l'association Zumba'Em)

- Association des Jardiniers 250 €

(Madame HOMMERIN Eliane ne participe pas au vote concernant l'octroi de la subvention à l'association des Jardiniers)

- Association des Parents d'Elèves groupe scolaire Aragon 250 €
- Ultra Danse Music 250 €
- Association LAPAGE 261 €
- Ass. Départ. du Secours Populaire Français 200 €
- Chambre des Métiers du Nord 100 €
- Ass. Maison de la Famille 421 €
- Les Restaurants du Cœur de Valenciennes 100 €
- Ass. Des Secrétaires Généraux du Canton de Bouchain 150 €
- Amicale des Jeunes Sapeurs-Pompiers de Somain 100 €

Approuvé à l'unanimité.

4. Demande de prorogation du délai de dépôt d'un Agenda d'accessibilité programmée

Les communes sont responsables de la mise en accessibilité de leurs établissements recevant du public (mairie, école, salle polyvalente, église...) et de la réalisation du plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE).

L'Agenda d'accessibilité programmée est un engagement de procéder aux travaux de mise en accessibilité d'un ou plusieurs ERP dans le respect de la réglementation, dans un délai fixé, avec un programme des travaux et des financements précis.

La loi nous oblige à produire un agenda d'accessibilité programmée tout en donnant un délai supplémentaire, allant de 3 à 9 ans, pour la mise en accessibilité des ERP à déposer avant le 27 septembre 2015.

Mais les services de l'Etat nous donnent la possibilité de pouvoir décaler ce dépôt au regard de contraintes financières et techniques qui en découlent.

Etant donné la nécessaire concertation avec les différents acteurs et instances concernés pour identifier des priorités d'aménagement et la nécessité d'échelonner les différents travaux de mise en accessibilité sur les bâtiments ou les installations propriétés de la commune, il est proposé au Conseil d'autoriser le maire à présenter la demande de prorogation du délai de dépôt de l'agenda d'accessibilité programmée (AD'AP) au préfet.

Approuvé à l'unanimité.

5. Règlement des archives communales

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le règlement des archives communales validé par le Conseil Municipal par délibération n° 2013/04/01 en date du 14 juin 2013 doit évoluer pour remédier aux différents problèmes rencontrés par le service administratif lors des consultations de documents.

Il est proposé au Conseil de présenter le règlement sous forme d'arrêté et de modifier les articles concernant la « Reproduction des documents ».

Approuvé à l'unanimité.

6. Rapport annuel 2014 du Syndicat Mixte d'Assainissement des communes d'Abscon, Emerchicourt, Mastaing et Roelx.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales le rapport annuel 2014 du SIA, approuvé par le comité syndical le 30 juin 2015, doit être présenté au conseil municipal.

Approuvé à l'unanimité.

7. Rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers pour l'année 2014 de la Communauté de Commune Cœur d'Ostrevent

Conformément à l'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers, établi par le Président de la Communauté de Communes du Cœur d'Ostrevent pour l'année 2014, doit être présenté au Conseil Municipal.

Approuvé à l'unanimité.

8. Nouvelles adhésions SIDEN-SIAN

De nouvelles collectivités souhaitent adhérer au SIDEN-SIAN, le conseil municipal est consulté :

- Adhésion au SIDEN-SIAN de la Communauté de Communes des Vallons d'Anizy (Aisne) avec transfert de la compétence « Assainissement Collectif » sur tout le périmètre communautaire (communes d'Anizy-le-Château, Bassoles-Aulers, Bourguignon-sous-Montbavin, Brancourt-en-Laonnois, Chaillevois, Faucoucourt, Lizy, Merlieux-et-Fouquerolles, Montbavin, Pinon, Prémontré, Royaucourt-et-Chailvet, Suzy, Urcel, Vauxaillon et Wissignicourt),
- Adhésion au SIDEN-SIAN de la commune de QUIERY-LA-MOTTE (Pas-de-Calais) avec transfert des compétences « Eau Potable » (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine) et « Défense Extérieure Contre l'Incendie ».
- Adhésion au SIDEN-SIAN de la commune d'HENDECOURT-LES-CAGNICOURT (Pas-de-Calais) avec transfert des compétences « Eau Potable » (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine).
- Adhésion au SIDEN-SIAN de la commune d'AUXI-LE-CHATEAU (Pas-de-Calais) avec transfert des compétences « Eau Potable » (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine), « Assainissement Collectif », « Assainissement Non Collectif » et « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines ».
- Adhésion au SIDEN-SIAN, à compter du 1^{er} janvier 2016, de la Métropole Européenne de Lille avec transfert des compétences « Eau Potable » (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine) sur le territoire des communes de BAISIEUX, BOUVINES, CHERENG, DEULEMONT, EMMERIN, ERQUINGHEM-LYS, ESCOBECQUES, FRELINGHIEN, HANTAY, HERLIES, HOUPLIN-ANCOISNE, ILLIES, MARQUILLIES, NOYELLES-LES-SECLIN, PERONNE-EN-MELANTOIS, SAILLY-LEZ-LANNOY, SAINGHIN-EN-MELANTOIS, SALOME, VENDEVILLE, VERLINGHEM, WARNETON, WICRES et WILLEMS.

Approuvé à l'unanimité.

Vu pour être affiché le vendredi 4 septembre 2015, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A Emerchicourt, le 4 septembre 2015.

Le Maire,
Michel LOUBERT.